ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 90614

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les violences perpétrées dans l'enceinte de l'université de la Sorbonne, durant la semaine du 6 au 11 mars. En effet, ces diverses occupations, sous le prétexte de manifestations anti-CPE, ont donné lieu à des actes de violences et de dégradations répétées dans et aux abords de la Sorbonne. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le montant de dégâts occasionnés et les suites des poursuites engagées à l'égard des casseurs arrêtés lors de ces incidents.

Texte de la réponse

À la suite des événements de ces dernières semaines, il convient d'examiner au cas par cas les conditions dans lesquelles les dégradations subies lors des occupations des locaux universitaires seront prises en charge. C'est la raison pour laquelle il a été demandé aux recteurs d'académie d'établir, avec chacun des responsables d'établissement d'enseignement supérieur, un bilan détaillé des dommages subis et une estimation des coûts de remise en état ou de remplacement des équipements mobiliers et immobiliers dégradés. À l'issue de cette phase de diagnostic national des dégâts, chaque situation, et en particulier celle de la Sorbonne, sera examinée avec la plus grande attention. S'agissant des poursuites engagées, c'est aujourd'hui à la justice qu'il appartient de se prononcer, dans le respect des procédures légales.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 90614
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3555
Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8424